

## Liste de Prix saison 2025

Campeurs saisonniers		Début de saison	
		Membre	Non membre
Terrain		1493,50 \$*	2414,50 \$*
Quais <small>(vignette requise pour naviguer sur le lac, s'informer à l'accueil)</small>	Motomarines	235,50\$*	270 \$*
	0 @ 17 pieds	394 \$*	419,50 \$*
	18 @ 19 pieds	419,50 \$*	458,50 \$*
	20 @ 21 pieds	455 \$*	510 \$*
	22 @ 23 pieds	511,50 \$*	573 \$*
	24 @ 27 pieds	573 \$*	638,50 \$*
	27 pieds et +	638,50 \$*	688,50 \$*
	Hydravion	844 \$*	
Accostage sans quai		133 \$ <sup>(1)</sup>	148,50 \$ <sup>(1)</sup>
Véranda / Solarium		151,50 \$*	151,50 \$*
Électricité		Selon le tarif en vigueur d'Hydro-Québec	
Voiturette de golf		90 \$*	90 \$*
		Fin de saison	
Remisage de l'équipement durant l'hiver		250\$	250\$

Visiteurs		Journée	Nuitée	Semaine	Saison	
					Membre	Non membre
Terrain sans service <sup>(2)</sup>			39,05 \$*	180 \$*		
Visiteur installé avec son équipement sur le terrain d'un saisonnier <sup>(2)</sup>			39,05 \$*	180 \$*		
Terrain 2 services <sup>(2)</sup>			53,05 \$*	301,75 \$*		
Terrain 3 services <sup>(2)</sup>			60,05 \$*	357 \$*		
Visiteur <sup>(3)</sup>	Individuel	7,50 \$* <sup>(4)</sup>	13,90 \$* <sup>(4)</sup>	87,00 \$* <sup>(4)</sup>	181 \$* <sup>(5)</sup>	181 \$* <sup>(5)</sup>
	Famille	13,30 \$* <sup>(6)</sup>	23,00 \$* <sup>(6)</sup>	140,75 \$* <sup>(6)</sup>		
Enfant supplémentaire Saisonnier de plus de 18 ans					Sans frais	64,95\$*
Quais (visiteur campeur)		9,90 \$* (12 hrs)	19,40 \$*	110,25 \$*		
Quais (personne externe)		9,90 \$* (12 hrs)	19,40 \$*	110,25 \$*	0 @ 17 pi : 860,00 \$* <sup>(7)</sup> 18° pi et + : 60\$/pi <sup>(7)</sup>	
Accostage sans quai			9,65 \$*	58,05 \$*		
Stationnement			9,65 \$*	58,05 \$*		

\* Plus taxes

\*\* Indexé selon le prix d'Hydro-Québec

(1) Lorsque jumelé avec la location d'un quai, le prix correspond au prix affiché pour le quai en considérant la longueur totale des embarcations additionnées ensemble

(2) Un dépôt d'une nuitée est exigé pour chaque réservation, non-remboursable lors d'annulation

(3) Les visiteurs qui quittent après 23h00 du dimanche au jeudi et après 0h00 le vendredi et samedi se verront facturer une nuitée

(4) Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

(5) Maximum de 3 visiteurs saisonniers supplémentaires

(6) Une famille inclue les parents et les enfants de moins de 18 ans

(7) La location donne accès aux quais uniquement. Chaque visiteur doit acheter un droit d'accès pour visiter un campeur ou accéder au camping.

## Liste de Prix saison 2025

Chalets	Le Rustique ** Capacité : 4 pers.	Le Voisin ** Capacité : 4 pers.	Casaubon Capacité : 7 pers.
	Non membre	Non membre	Voir les tarifs et les termes de location sur <a href="https://topchalets.ca/">https://topchalets.ca/</a>
Nuit	233 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	211 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	
Semaine	1 043 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	929 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	
Mois	2 902 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	2 612 \$* (15 mai au 30 septembre seulement)	
Saison (15 mai au 30 sept.)	5 500 \$* Le tarif saisonnier inclut un quai 21 pi	4 644 \$*	

\* Plus taxes

### Clauses applicables au chalets Voisin et Rustique

- Un **dépôt de 1000\$, non remboursable 45 jours et moins avant la prise de possession**, est exigé lors de la réservation pour une location mensuelle ou saisonnière. Le dépôt est déduit du tarif lors du paiement complet.
- Un **dépôt de sécurité de 500\$** pour les chalets Rustique et Voisin, versé par carte de crédit est exigé lors de la prise de possession du chalet. Le dépôt sera remis à la fin de la location. Le dépôt de sécurité pourra servir, entre autres, à payer le surplus de ménage si le chalet a été remis par le locataire dans un état jugé insatisfaisant et tous dommages causés au-delà de l'usage normal pendant la période de location. Le locataire reconnaît et accepte que le dépôt de sécurité soit remboursé dans les 7 jours après le dernier jour d'occupation conditionnellement à ce que les Règlements généraux aient été respectés. Si le montant des dépenses et pénalités excède le dépôt de sécurité, le locataire accepte de collaborer avec le propriétaire dans toute éventuelle réclamation d'assurance.
- Paiement complet de la location saisonnière est exigé avant le 15 mai ou à la remise des clés.
- Le tarif de location d'un chalet non-membre inclus 2 adultes, les enfants de moins de 18 ans ainsi que les enfants de plus de 18 ans possédant une carte d'étudiant valide. Les enfants supplémentaires de plus de 18 ans doivent payer le tarif indiqué au tableau « Visiteurs ». Pour les membres, tous les enfants sont inclus.
- L'arrivée et le départ (check in, check out) sont à 15h00 et 12h00 respectivement pour les chalets.
- Interdiction de fumer dans les chalets.
- Les chalets sont loués meublés. Les meubles et électroménagers doivent être remis dans le même état qu'au début de la période de location.
- Les travaux d'entretien journalier sont à la charge du locataire.

# Liste de Prix saison 2025

Divers	Prix (taxes incluses)
Mise à l'eau	33,25 \$
Pépine	67,00 \$/heure (1h min.) Réservation 5 jours à l'avance

Les prix sont sujets à changements sans préavis

## Modalités pour la location de terrain

- Seules les roulottes de 27 pieds et moins sont acceptées sur les terrains 200 à 221.
- Le tarif de location d'un terrain saisonnier non-membre inclue 2 adultes, les enfants de moins de 18 ans ainsi que les enfants de plus de 18 ans possédant une carte d'étudiant valide. Les enfants supplémentaires de plus de 18 ans doivent payer le tarif indiqué au tableau « Visiteurs ». Pour les membres, tous les enfants sont inclus.
- L'arrivée et le départ (check in, check out) sont à 15h00 et 12h00 respectivement pour les terrains loués à court terme.
- Versements pour location d'un terrain
  - Membres
    - 50% **avant le 1<sup>er</sup> juin**
    - 50% restant **avant le 1<sup>er</sup> juillet**
  - Non-membres
    - 100% **avant le 1<sup>er</sup> juin**
- Renouvellement
  - Quai
    - Non-membres
      - Un dépôt de 150,00\$, non remboursable, est requis avant la date de fermeture du camping.
  - Terrain
    - Non-membres (locataires)  
Un dépôt est exigé avant la date de fermeture du camping. Ce dépôt se détaille comme suit :
      - Frais de remisage durant l'hiver de 250,00\$
      - Réservation de quai sans frais (les quais pouvant être redistribués en tout temps aux membres)
 Ce montant n'est pas remboursable dans le cas d'une annulation. Le montant sera déduit tarif lors du paiement de la saison. Dans le cas où les frais de remisage n'ont pas été payés au 30 septembre, il sera considéré que le non-membre ne désire pas renouveler sa location. Le terrain sera alors considéré libre pour location à un autre campeur.
    - Membres  
Aucun dépôt n'est exigé à l'automne. Les frais de remisage sont exigés si le membre quitte au printemps.
- Les campeurs doivent acquitter leur facture en entier aux dates indiquées à l'article 3.1. Les non-membres se verront imposer des frais d'administration de 25\$/semaine dès que la date de paiement est dépassée. Les membres se verront imposer des frais d'administration de 25\$ pour un paiement effectué entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août. Après cette date, le membre se verra facturé le tarif non-membre pour l'année en cours. Un avis d'expulsion sera envoyé, après trois (3) mois de retard, soit le 1<sup>er</sup> novembre.
- Les paiements par chèque peuvent être envoyés à :

Coopérative de solidarité Camping Saint-Ignace  
531 chemin Froment  
Saint-Michel-Des-Saints, QC  
J0K 3B0